

Les maîtresses d'école enfantine sont passées de la classe de traitement 2 à la 6.

Les enseignants du primaire ont obtenu une possibilité de se former pour être reconnus au secondaire I .

Les enseignants du secondaire I ont acquis un statut égal et indépendant selon la section dans laquelle ils enseignent.

Les enseignants du secondaire II ont remporté une victoire juridique contre l'application détournée du relevé individuel des heures.

Ce n'est pas par enchantement, par un tour de passe-passe ou en claquant des doigts que ces améliorations des conditions des enseignants ont été obtenues, c'est grâce aux syndicats !

La défense de votre statut a coûté des heures de négociations, de séances, de réflexion stratégique aux syndicats. Ces victoires ont été acquises de haute lutte !

Aujourd'hui, le SEFB sollicite votre soutien ; il a décidé de prendre son destin en main pour continuer à exister la tête haute ! Adhérez et faites adhérer !

Merci de votre solidarité !

www.sefb.ch

